



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/15

Reçu en Préfecture le : 02/11/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 octobre 2015**  
**D - 2015/492**

***Aujourd'hui 26 octobre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 17h10 à 17h20

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Ana maria TORRES, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE

## Convention de partenariat dans le cadre de l'opération "VOISINS-RELAIS". Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La mission de la cellule de Lutte contre l'isolement au sein de la Plateforme Autonomie Seniors de la DGSA est de repérer les personnes âgées isolées sur Bordeaux et de mettre en place des actions et des partenariats avec les organismes associatifs afin de redynamiser et/ou recréer du lien social.

Ce travail passe en premier lieu par l'identification d'un réseau de partenaires luttant contre l'isolement sur Bordeaux dans le but d'assurer une bonne coordination entre ces partenaires et le CCAS pour la mise en place d'actions ciblées en faveur des personnes âgées isolées.

**La mission « Lutte contre l'isolement » œuvre également au repérage des personnes isolées, en s'appuyant sur ce tissu associatif et professionnel.**

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, la Ville de Bordeaux et son CCAS mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**France Bénévolat, Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Association Faits de Cœur's**). Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-Relais », reconduite depuis 2009.

Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien-être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonome Seniors (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions de partenariat avec les associations s'inscrivant dans l'opération « Voisin-Relais ».

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas BRUGERE**



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Et

**L'Association France Bénévolat Gironde** situé 120, rue Héron 33000 Bordeaux, représentée par M. Philippe CHEVALIER agissant en qualité de Président, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **le CCAS de la Ville de Bordeaux** met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur l'expertise de **France Bénévolat** pour assurer la sélection des bénévoles qui sont ensuite dirigés vers le réseau d'association de lutte contre l'isolement.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association France Bénévolat à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/ Septembre)
- Sélectionner des bénévoles et les orienter vers les associations participant à l'action « Voisins relais »,
- Informer les bénévoles sur la spécificité du public des personnes âgées (fragilité, vulnérabilité)
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action « Voisins-relais »
- Mettre à disposition de l'association France Bénévolat les documents d'inscription des bénévoles
- Organiser les réunions d'informations bénévoles

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015.**

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour l'association France Bénévolat
Monsieur Alain JUPPÉ Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Monsieur Philippe CHEVALIER Président



les petits frères des Pauvres

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Et

**L'Association les petits frères des Pauvres**, situé 5 rue Bouquière 33000 Bordeaux, représentée par Mme Chantal HARDOUIN agissant en qualité de Président, d'autre part

Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **le CCAS de la Ville de Bordeaux** met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur les compétences de l'**association les petits frères des Pauvres** pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association les petits frères des pauvres à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/ Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées des 25 bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action « Voisins-relais »
- Mettre à disposition de l'association les petits frères des pauvres les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information pour les bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour l'association les petits frères des Pauvres
Monsieur Alain JUPPÉ	Madame Chantal Hardouin
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Présidente







## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Et

**La Société de Saint Vincent de Paul**, situé 26 rue du commandant Arnould 33000 Bordeaux, représentée par Monsieur Yves DUCLOS agissant en qualité de Président du Conseil Départemental, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **le CCAS de la Ville de Bordeaux** met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-Relais » s'appuie sur les compétences de la Société de Saint Vincent de Paul pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour la Société de Saint Vincent de Paul à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées de 20 à 25 bénévoles de la société pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action « Voisins-Relais »,
- Mettre à disposition de la Société de Saint Vincent de Paul les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information pour les bénévoles.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour la Société de Saint Vincent de Paul
Monsieur Alain JUPPÉ Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Monsieur Yves DUCLOS Président du Conseil Départemental



**RELAIS  
AMICAL**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

Entre :

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Et

**Le Relais Amical Malakoff Médéric** situé 5 rue Margaux Bordeaux 33036 Bordeaux, représenté par Monsieur Jean Pierre FERNANDO agissant en qualité de Président, d'autre part

Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **le CCAS de la Ville de Bordeaux** met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur les compétences du Relais Amical Malakoff Médéric pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association Relais Amical Malakoff Médéric à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées de 5 bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action « Voisins-Relais »,
- Mettre à disposition du Relais Amical Malakoff Médéric les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information pour les bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour Relais Amical Malakoff Médéric
Monsieur Alain JUPPÉ	Monsieur Jean Pierre FERNANDO
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Président





## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Et

**Le Centre Ressources Grand Bon Pasteur** situé 6 avenue Charles de Gaulles 33000 Bordeaux, représenté par M. Nicolas ASSELINE agissant en qualité de Directeur, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **le CCAS de la Ville de Bordeaux** met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur les compétences du Centre Ressources Grand Bon Pasteur pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour le Centre Ressources Grand Bon Pasteur à :

- Participer au groupe projet de organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées des 2 bénévoles en service civique du centre pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action Voisin Relais,
- Mettre à disposition du Centre Ressources Grand Bon Pasteur les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information pour les bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour le Centre Ressources Grand Bon Pasteur
Monsieur Alain JUPPÉ	Monsieur Nicolas ASSELINE
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Directeur EHPAD Grand Bon Pasteur



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Et

**L'Association FAits De Cœur'S** situé au 27 rue Veyssière 33800 Bordeaux représentée par Mme Chantal FRATTI agissant en qualité de Présidente, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **le CCAS de la Ville de Bordeaux** met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**France Bénévolat, les petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, FAits De Cœur'S**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.



## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur les compétences de l'association Faits De Cœur's pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association Faits De Cœur's à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées de 13 bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action Voisin Relais,
- Mettre à disposition de l'association Faits De Cœur's les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour Faits De Cœur's
Monsieur Alain JUPPÉ	Madame Chantal FRATTI
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Présidente